

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 9. — Cl. 3.

N° 801.804

Rasoir de sûreté.

MM. Paul BARON et Henri, Emmanuel, Gabriel, Jean MORAZIN résidant en France (Seine).

Demandé le 11 février 1936, à 13^h 42^m, à Paris.

Délivré le 23 mai 1936. — Publié le 19 août 1936.

(3 demandes de brevets et de brevet additionnel déposées au Grand-Duché du Luxembourg : brevets, les 12 février et 5 avril 1935; brevet additionnel, le 2 mars 1935. — Déclaration du déposant.)

La présente invention a pour objet un rasoir de sûreté.

On sait que, dans de tels rasoirs et afin de permettre de régler l'angle de coupe de la lame, il a été imaginé de monter le peigne destiné à s'appuyer sur la peau, de telle sorte que ce peigne puisse être animé d'un mouvement longitudinal par rapport au manche en vue de l'éloigner ou de le rapprocher de la lame, celle-ci étant maintenue dans sa courbure normale contre le porte-lame par un organe, écrou par exemple, totalement indépendant du peigne. Si cette disposition assure la variation de l'angle de coupe de la lame, elle offre plusieurs inconvénients parmi lesquels de grandes difficultés relatives à la construction de l'appareil ainsi qu'à son montage et à son démontage et un défaut de constance de la longueur du manche par rapport à la ligne de contact du peigne sur la peau; or, ce dernier inconvénient est important car la constance de la longueur du manche par rapport à cette ligne de contact est un des éléments qui assurent le placement rationnel du rasoir sur la peau pour chaque individu et par simple réflexe.

L'invention obvie à ces inconvénients; elle est caractérisée par les points principaux suivants pouvant exister séparément

ou en combinaison :

a. Dans un rasoir de sûreté comprenant un manche, un peigne ou élément de sécurité solidaire du manche, un porte-lame et une lame; le porte-lame est disposé mobile longitudinalement par rapport au manche, grâce à un organe permettant son rapprochement ou son éloignement du peigne, un organe élastique étant interposé entre le peigne ou une pièce solidaire de celui-ci et la lame, la longueur et la puissance de cet organe étant calculées de telle sorte que cette lame soit maintenue constamment appliquée contre le porte-lame dont elle épouse la courbure;

b. Le porte-lame étant solidaire d'une tige filetée montée sur son centre et coulissant dans l'âme du manche qui est solidaire du peigne, les moyens assurant les déplacements du porte-lame sont constitués d'une part par un écrou se vissant sur la tige et s'appuyant sur le manche, d'autre part par un ressort antagoniste, s'appuyant sur la lame et dans un logement intéressant à la fois le peigne et le manche;

c. La tige du porte-lame étant filetée et guidée de façon à ne pouvoir coulisser dans le manche que dans une position déterminée, l'écrou de rappel et la partie du manche adjacente comportent l'un un index,

Prix du fascicule : 5 francs.

l'autre des graduations indiquant pour chaque variation de position de l'érou l'angle de coupe correspondant;

- d. La lame pouvant être facilement éloignée du peigne, celui-ci ne comporte aucun ajourage pour évacuation des déchets à proximité de ces bords ou tranches d'application qui sont lisses, c'est-à-dire sans saillies, intervalles, encoches ou stries.
- 10 L'invention comporte en outre d'autres caractéristiques qui ressortent tant de la description suivante que du dessin annexé, dans lequel :
- 15 La fig. 1 montre par coupe axiale un rasoir de sûreté suivant l'invention;
- La fig. 2 en est une vue en plan, le porte-lame, la lame et le ressort antagoniste étant enlevés;
- La fig. 3 montre à plus grande échelle le 20 ressort, sa tête et ses moyens de fixation.
- Le mode de réalisation décrit comporte un porte-lame 1, un peigne 2 et un manche 3 solidaire de ce dernier. Le porte-lame comporte, de façon connue, deux guides 4 des-
- 25 tinés à pénétrer dans des trous convenables, aménagés de façon connue dans la lame 5 et dans le peigne 2. Au centre du porte-lame est fixée une tige 6 filetée.
- La lame est montée sur le porte-lame par 30 enfilage de la tige centrale 6 et des deux guides 4 dans les trois trous normaux de cette lame.
- Le manche 3 est percé d'un trou central 8 dans lequel est enfoncée la tige 6; ce trou 35 s'élargit en 9 dans la partie supérieure du manche et dans le peigne, de façon à former un logement suffisant pour contenir la base d'un ressort 10 maintenu suffisamment sur la partie 15' d'une pièce cylindrique 15,
- 40 tandis que dans son autre extrémité est emboîtée une tête 10' qui, par sa partie supérieure, de préférence de courbure analogue à celle du porte-lame, vient presser la lame 5 suffisamment pour la maintenir en contact étroit avec le porte-lame courbe 1. Le trou central du manche 3 reçoit, dans sa 45 partie inférieure, un mandrin 12 percé d'une âme taraudée dans sa partie supérieure 13, permettant son vissage sur la tige
- 50 6. Ce mandrin se termine par une tête de manœuvre 14 qui s'appuie sur l'extrémité 11 du manche 3; cette extrémité comporte,

gravé sur elle, un index 16, tandis que sur la partie adjacente de la tête 14 sont gravées des graduations 17. 55

Un ergot 18, vissé dans le manche 3, pénètre par son extrémité dans une gorge circulaire 19 creusée autour du mandrin 12; elle s'oppose ainsi à tout mouvement longitudinal de ce mandrin. 60

La tige filetée 6 du porte-lame comporte une rainure longitudinale 7 dans laquelle vient pénétrer l'extrémité d'un ergot 20 qui traverse le manche 3, ainsi que la pièce 15 de fixation du ressort 10, dans laquelle il est 65 vissé et qui vient déboucher dans un passage axial 15'' aménagé dans la pièce 15 pour le passage de la tige 6 (fig. 3); cet ergot 20 maintient ainsi la pièce 15 tout en guidant la tige 6 du porte-lame qui, de ce fait, ne 70 peut être introduite dans l'âme du manche que dans une seule position; cette disposition est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la graduation prévue en 16 et 17. 75

Il est clair que si la tête 14 du mandrin 12 est actionnée dans le sens utile au dévissage de la tige 6 du porte-lame, celle-ci et la lame s'éloignent du peigne 2, tandis que si la tête 14 est actionnée en sens inverse 80 le porte-lame et la lame se rapprochent de ce peigne. Pendant tous ces mouvements la longueur du manche, par rapport aux tranches du peigne 2, est constante et la lame 5 reste appliquée fortement, grâce au res- 85 sort 10, contre le porte-lame, ce qui assure la constance de sa courbure; il est à remarquer que le peigne 2 comporte deux tranches lisses sans aucune saillie, intervalle, encoche ou strie et qu'aucun ajourage pour évacua- 90 tion des déchets n'existe à proximité de ces tranches.

Grâce aux dispositions suivant l'invention il est possible, avec un même rasoir, de faire varier facilement, rapidement et sans 95 aucun démontage l'angle de coupe de la lame tout en conservant une stricte concordance entre les courbures de la lame et du peigne et un blocage parfait du manche par rapport au peigne et à la lame, de telle sorte 100 qu'avec un même rasoir, il soit possible d'utiliser des angles de coupe différents s'adaptant particulièrement aux différentes parties de la barbe de l'usager. D'autre part,

ces mêmes dispositions permettent un montage et un démontage du rasoir aussi rapides et aussi faciles que s'il s'agissait d'un rasoir normal; il est à remarquer à ce sujet qu'après enlèvement du porte-lame et de la lame par dévissage du mandrin 12 le ressort de compression 10 peut être retiré facilement hors de son logement 9, par simple traction le séparant de son support 15'. De plus, grâce à l'index 16 et aux graduations 17, il est possible à l'usager de régler automatiquement son angle de coupe sans aucun tâtonnement d'après les graduations qui lui donnent satisfaction dans chaque cas. En outre, le nettoyage de l'élément de sécurité 2 est facile par suite de son uniformité, de son défaut de tout ajourage à proximité de ses bords lisses et de la possibilité d'éloignement de la lame 5 qui laisse entre elle et lui un intervalle assurant le passage des déchets; les tranches lisses de cet élément offrent par ailleurs un contact extrêmement doux à la peau. Enfin, après chaque usage, il est possible d'amener les tranches de la lame en contact étroit avec la surface du peigne qui les protège ainsi totalement en supprimant tout risque de coupure.

Il est bien entendu que le mode de réalisation décrit et représenté fait partie intégrante de l'invention, bien qu'il soit donné à titre d'exemple au regard des caractéristiques générales qui peuvent couvrir de nombreuses autres réalisations; c'est ainsi, par exemple, que le rasoir suivant l'invention peut être combiné avec un peigne à intervalles et que le peigne ou élément de sécurité à tranches lisses, ainsi que le système de graduations tels qu'ils ont été caractérisés, doivent être couverts par l'invention même s'ils sont combinés avec un rasoir différant de celui de l'invention.

Les formes et les dispositions accessoires des diverses parties du dispositif décrit, les dimensions, les matières constitutives, les détails et moyens d'exécution, peuvent varier sans s'écarter de la présente invention.

RÉSUMÉ :

1° Rasoir de sûreté, caractérisé par les points principaux suivants pouvant exister

séparément ou en combinaison :

a. Dans un rasoir de sûreté comprenant un manche, un peigne ou élément de sécurité solidaire de ce manche, un porte-lame et une lame; le porte-lame est disposé mobile longitudinalement par rapport au manche, grâce à un organe permettant son rapprochement ou son éloignement du peigne, un organe élastique étant interposé entre le peigne ou une pièce solidaire de celui-ci et la lame, la longueur et la puissance de cet organe étant calculées de telle sorte que cette lame soit maintenue constamment appliquée contre le porte-lame dont elle épouse la courbure;

b. Le porte-lame étant solidaire d'une tige filetée montée sur son centre et coulissant dans l'âme du manche qui est solidaire du peigne, les moyens assurant les déplacements du porte-lame sont constitués d'une part par un écrou se vissant sur la tige et s'appuyant sur le manche, d'autre part par un ressort antagoniste, s'appuyant sur la lame et dans un logement intéressant à la fois le peigne et le manche;

c. La tige du porte-lame étant filetée et guidée de façon à ne pouvoir coulisser dans le manche que dans une position déterminée, l'écrou de rappel et la partie du manche adjacente comportent l'un un index, l'autre des graduations indiquant pour chaque variation de position de l'écrou l'angle de coupe correspondant;

d. La lame pouvant être facilement éloignée du peigne, celui-ci ne comporte aucun ajourage pour évacuation des déchets à proximité de ces bords ou tranches d'application qui sont lisses, c'est-à-dire sans saillies, intervalles, encoches ou stries.

2° Rasoir de sûreté de dispositions quelconques comprenant :

a. Un élément de sécurité tel que prévu en d;

b. Un système de graduations tel que prévu en c.

Paul BARON

et Henri, Emmanuel, Gabriel, Jean MORAZIN.

Par procuration :

Office GIRODIT et FOUCHY.

Fig. 1

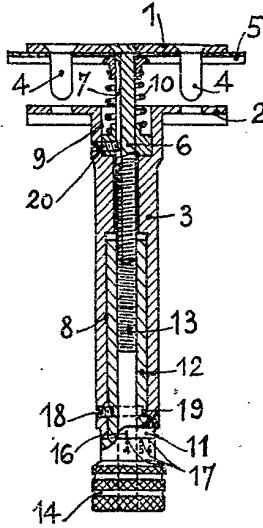


Fig. 2

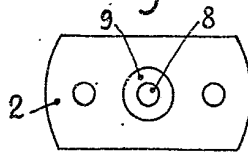


Fig. 3

